

DEL2025_07_158

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 30
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf juillet, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages - à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Monsieur Djibril TRAORE), Madame Victoria MAAMAR (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC GPGE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SITUES AVENUE MARCEL DASSAULT

Sur proposition de Mohamed DAHMOUNI.

L'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est réalise des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées et du réseau d'eaux pluviales avenue Marcel Dassault à Montfermeil au titre de sa compétence en matière d'assainissement (L.5219-5-I-3° du CGCT).

Conséquemment aux travaux réalisés sur le réseau d'assainissement, l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est est dans l'obligation d'effectuer les travaux nécessaires à la remise en l'état de la voirie (structure de chaussée et couche de roulement au droit des tranchées) en vue d'optimiser son utilisation par les usagers.

La Ville de Montfermeil souhaite quant à elle réaliser des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs située avenue Marcel Dassault au titre de sa compétence en matière de voirie.

Afin d'éviter la réalisation de travaux successifs sur cette voie, pour mutualiser les interventions et optimiser leur coût, la Ville de Montfermeil a fait part de son accord pour confier à l'Établissement Public Territorial la maîtrise d'ouvrage des travaux de la réfection de la chaussée et des trottoirs. L'Établissement Public Territorial sera maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

DEL2025_07_158

La Ville prendra en charge financièrement le différentiel entre le coût des travaux de réhabilitation de l'ensemble de la chaussée et le coût des travaux de remise en état de la chaussée au droit des tranchées d'assainissement et des trottoirs, ainsi que la part correspondante de la maîtrise d'œuvre, des études préalables, de la mission de Coordination SPS, ainsi que des tests de réception

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2422-1 et L2422-12,

Vu les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est dans le quartier de Marcel Dassault nécessitant la remise en état de la voirie au droit des tranchées,

Vu l'intérêt pour la ville de Montfermeil de pouvoir effectuer la réfection complète de la voirie et des trottoirs située avenue Marcel Dassault dans la continuité de ces travaux d'assainissement,

Vu la proposition de convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée proposée par l'établissement Grand Paris Grand Est portant sur l'aménagement de la surface,

Considérant que cette convention répond aux enjeux opérationnels précités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Établissement Territorial Grand Paris Grand Est et son annexe financière pour les travaux de réfection de la voirie de l'avenue Marcel Dassault.
2. de fixer la participation financière de la ville de Montfermeil comportant la partie travaux et études à 325 729,43 € HT soit 390 875,31 € TTC,
3. d'autoriser le Maire à signer la convention et par la suite tout avenant y afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

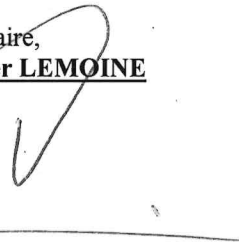
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le **11 JUIL. 2025**
Au Représentant de l'Etat
Publié le **11 JUIL. 2025**
Montfermeil, le
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)